



Charleville-Mézières, le 20 avril 2012

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE GESTION PREVISIONNELLE DES
EMPLOIS ET DES COMPETENCES

NOTE

A l'attention de
Monsieur Michel MASURE
Représentant CGT du personnel

RÉF :

OBJET :

P. J. :

AFFAIRE SUIVIE PAR : Anthony FRITSCH

Tél : 03.24.52.58.45

E-mail : anthony.fritsch@cg08.fr

Je fais suite à la réunion du 15 mars dernier durant laquelle vous avez attiré mon attention sur le non versement de la NBI de travailleurs sociaux de la Mission PAPH de la DTS de Charleville-Mézières Centre Ardennes basés sur le site de Ferroul.

Après vérification par mes services, je vous confirme avoir pris connaissance d'une double localisation des trois équipes constituées (sur les sites de Villers-Semeuse et de Ferroul).

Je vous confirme qu'il sera fait droit à la demande de versement de la NBI au titre de l'exercice de fonctions d'infirmier ou d'assistant socio-éducatif en zone urbaine sensible aux agents dont la résidence administrative est localisée à Ferroul.

Je vous confirme néanmoins ne pas être en possession de courrier de demande individuelle des agents concernés.

Le Directeur Général des Services
Départementaux

Alain GUILLAUMIN